

REPUBLIQUE FRANCAISE

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

PLACE DU THEATRE

85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N°2024-A-127

PORTANT DÉCISION DES SUBVENTIONS HABITAT PRIVÉ
A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET OCCUPANTS



LE PRESIDENT

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 octobre 2023 portant adoption du PLH 2023-2028,
Vu la délibération du Conseil Communautaire N°36-2023 du 12 décembre 2023 portant adoption des programmes d'aide à la destination des propriétaires privés dans le cadre du PLH 2023-2028
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6-2020 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président et au Bureau,
Vu la commission du 26 novembre 2024,

ARRÊTE :

ARTICLE 1:

Au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention est attribuée à 12 demandeurs, pour un montant cumulé de 35 905 € dont le détail est annexé au présent arrêté.

Le montant est réparti comme suit :

- Qualit'hab Propriétaires Occupants : 9 demandes pour un montant de 28 405 €
- Rénov'BBC : 3 demandes pour un montant de 7 500 €.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 553 – Nature 20422.

En application des règlements d'attribution des aides, selon le détail joint en annexe, il est également proposé de :

- prononcer le rejet pour la demande suivante :
 - 2024-QPO-058, au motif que les ressources sont supérieures au plafond fixé par le règlement.
Demande de subvention rejetée.
- prononcer le retrait pour les demandes suivantes :
 - 2023-QPB-008 et 2023-BBC-024, au motif de l'abandon du projet par le demandeur,
Demandes de subventions retirées.
- prononcer le retrait pour forclusion pour les demandes suivantes :
 - 2020-QPO-112 / 2020-QPO-114 / 2020-QPO-119 / 2020-QPO-135 / 2021-QPO-047 / 2021-QPO-048 / 2021-QPO-018, au motif de demande de versement non intervenue dans le délai règlementaire des 3 ans.
Demande de subvention retirée.

- prononcer le reversement pour les demandes suivantes :
 - 2018-EA-031 / 2018-QPO-203 / 2017-QPB-011 / 2018-QPB-010 / 2019-QPO-184 / 2019-QPO-191, au motif de la rupture des engagements d'occupation au prorata de la période restant à couvrir.
Reversements prononcés.

- prononcer le renoncement au reversement pour la demande suivante :
 - 2018-HA-020, au motif de la revente du logement suite au décès de Madame et du départ en EHPAD de Monsieur ne pouvant pas rester seul dans le logement.
Décision favorable pour le renoncement.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

PROPOSITIONS EN AGREMENT

Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Nom	Prénom	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant TTC de l'opération	Montant total aide (€)	Détail travaux
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-013	MANDIN	Mélanie	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	7 797,61 €	3 899,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-051	COLLAND	Fabienne et Christophe	RIVES DE L'YON	PO	1	M	15 630,31 €	4 523,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-062	BRACHAIS	Geneviève et Claude	MOUILLERON-LE-CAPTIF	PO	1	M	14 771,87 €	4 700,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-063	SOULARD	Georges	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	1 122,22 €	357,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-065	RIVALIN	Lola et Vincent	MOUILLERON-LE-CAPTIF	PO	1	M	3 242,80 €	1 032,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-066	JOUSSEAUME	Marie-Renée et André	LA FERRIERE	PO	1	TM	1 904,17 €	866,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-068	GUIBERT	Mathieu	LA FERRIERE	PO	1	M	17 748,68 €	5 250,00 €	mise aux normes électriques + réfection couverture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-069	NUAUD	Martin	DOMPIERRE-SUR-YON	PO	1	TM	16 284,17 €	7 402,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-071	MONTAZEAU	Marie-Dominique	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	1 182,20 €	376,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO		dossiers proposés	9		logements concernés :		9		79 684,03 €	28 405,00 €	
Rénov' BBC	BBC - RFR violet	2024-BBC-027	HERIQUE	Emmanuelle et Hervé	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	RI	54 987,97 €	2 500,00 €	PAC A/A - chauffe eau thermodynamique - isolation plancher bas - VMC - ouvertures et porte d'entrée
Rénov' BBC	BBC - RFR violet	2024-BBC-040	BOURIAUD - CHARRIER	Anne-Lise et Florent	VENANSULT	PO	1	RI	16 381,32 €	2 500,00 €	PAC A/A - chauffe eau thermodynamique - thermostat
Rénov' BBC	BBC - RFR rose	2024-BBC-043	REZEAU	Rémi	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	RI	12 749,85 €	2 500,00 €	ITI- isolation combles - VMC - PAC A/A - chauffe eau thermodynamique
Rénov' BBC		dossiers proposés	3		logements concernés :		3		84 119,14 €	7 500,00 €	

12 dossiers proposés en agrément
12 logements concernés

163 803,17 € montant cumulé des travaux générés
35 905,00 € montant cumulé des subventions

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 085-248500589-20241210-2024_A_127-AR



Session Habitat Privé - Novembre 2024

Annexe 2 à l'arrêté 2024-A-127

PROPOSITIONS EN REJET								
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€)	Motif
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2024-QPO-058	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	RI		a fourni un montant de revenu fiscal de référence erronné et suite au dépôt du dossier avec les pièces obligatoires, il est apparu que les ressources étaient supérieures aux plafonds fixés par le règlement.

PROPOSITIONS EN RETRAIT								
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€)	Motif
Qualit'hab PB	QPB - Travaux lourds - compl. Anah (ins. et TD)	2023-QPB-008	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	PO	1	sans objet	21 000 €	subvention Anah retirée suite abandon du projet par le demandeur
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PB	2023-BBC-024	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	PO	1	sans objet	3 000 €	subvention Anah retirée suite abandon du projet par le demandeur

PROPOSITIONS EN RETRAIT POUR FORCLUSION								
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€)	Motif
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2020-QPO-112	VENANSAULT	PO	1	TM	7 500 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2020-QPO-114	RIVES DE L'YON	PO	1	M	1 545 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2020-QPO-119	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	5 250 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2020-QPO-135	AUBIGNY-LES CLOUZEUX	PO	1	M	3 599 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2021-QPO-047	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	700 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2021-QPO-048	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	1 000 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2021-QPO-018	DOMPIERRE-SUR-YON	PO	1	TM	1 000 €	dossier forclos : demande de versement non intervenue dans le délai réglementaire des 3 ans

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 085-248500589-20241210-2024_A_127-AR

PROPOSITIONS DE REVERSEMENT

Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€) à reverser	Motif
Eco Accession	EA - Achat ancien	2018-EA-031	AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	PO	1	M	472 €	rupture des engagements le 14/06/2023 suite revente du logement demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir
Qualit'hab PO	QPO - Travaux lourds - compl. Anah (ins. et TD)	2018-QPO-203	AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	PO	1	M	6 493 €	rupture des engagements le 14/06/2023 suite revente du logement demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir
Qualit'hab PB	QPB - Entretien	2017-QPB-011	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	sans objet	2 311 €	rupture des engagements le 16/02/2024 suite revente du logement demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir
Qualit'hab PB	QPB - Entretien	2018-QPB-010	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	sans objet	730 €	rupture des engagements le 01/01/2023 suite revente du logement demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2019-QPO-184	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	754 €	rupture des engagements le 06/08/2024 suite revente du logement demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir
Qualit'hab PO	QPO - compl Anah (FART/Habiter Mieux)	2019-QPO-191	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	535 €	rupture des engagements le 06/08/2024 suite revente du logement - demande de reversement au prorata de la période restant à couvrir

AVIS PREALABLES OU PARTICULIERS

Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant total aide (€) à reverser	Motif
Handilog	Handilog - Action préventive	2018-HA-020	LA FERRIERE	PO	1	TM	154 €	vente du logement le 17/10/2024 avant la fin d'obligation d'occuper le logement (72 mois) suite décès de Mme et départ de M. en EHPAD, ne pouvant pas rester seul dans le logement - le délai restant est de 3 mois à couvrir